

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
17 juin 2020

---

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF247

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 4**

I. - Supprimer les alinéas 3, 4 et 6.

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à étendre le dispositif prévu à l’article 4 et ainsi autoriser, à titre temporaire et exceptionnel, compte tenu de l’épidémie de covid-19, l’ensemble des travailleurs qui rencontrent des difficultés économiques du fait de l’état d’urgence sanitaire à débloquer de manière anticipée une partie de leur épargne retraite.